

AUTORISATION DE REPRODUCTION

AVENTICVM – Site et Musée romain d'Avenches autorise

M./Mme/

Institution

Adresse

à reproduire une fois les clichés suivants :

Cliché(s) :

.....

.....

La mention de l'appartenant de l'illustration : AVENTICVM – Site et Musée romains d'Avenches est *obligatoire*.

En guise de droits de reproduction, le Musée romain d'Avenches demande un exemplaire de la publication concernée (ou tiré à part), à remettre lors de la parution.

La duplication des clichés pour un usage autre que celui mentionné ci-dessus est interdite.

Toute publication ultérieure des clichés est soumise à une nouvelle autorisation de reproduction.

Avenches, le : Signature du responsable SMRA :

A compléter par le demandeur et renvoyer à :

AVENTICVM – Site et Musée romains d'Avenches – C.P. 237 – 1580 Avenches musee.romain@vd.ch**Publication (auteur, titre, éditeur et date de parution) :**

.....

.....

.....

Lieu et date : Signature du demandeur :

L'autorisation de reproduction n'entre en vigueur que lorsque ce formulaire complété et signé est retourné au Musée Romain d'Avenches.